

AU JOUR LE JOUR

ST-BONIFACE, MAN.

Mardi soir, le 21 novembre, avait lieu dans notre ville l'installation d'un conseil local de l'Union St-Joseph du Canada. Tous les membres, qui avaient été spécialement convoqués par le percepteur, M. Onésime Leclerc, répondirent à l'appel.

A huit heures précises, M. Eug. Sauvé, organisateur, accompagné de plusieurs membres de Winnipeg, firent leur entrée dans la salle, qui, pour la circonstance, avait été richement décorée de banderoles et d'inscriptions diverses.

M. Sauvé prit immédiatement le fauteuil présidentiel, et annonça que l'Exécutif avait bien voulu le déléguer comme officier-installateur de ce nouveau conseil si longtemps désiré, et que c'était avec empressement qu'il avait accepté l'honneur qui lui était fait.

Après avoir suivi les règles préliminaires, l'on procéda à l'installation des officiers suivants :

Chapelain, Mgr F. A. Dugas ;
Président, Paul Gagnon ;
1er vice-président, Dr G. A. Dubuc ;
2me vice-président, Iréné Benoit ;
Secrétaire-receveur, Onésime Leclerc ;
Trésorier, J. A. Charrette ;
Visiteurs, U. Lambert et W. Desilets ;
Commissaire-ordonnateur, Zoti-que Lavoie ;
Censeurs, S. J. Dusseault, J. A. Prenevault et L. J. Lévesque.
Médecin-examineur, Dr G. A. Dubuc.

Aussitôt que tous les officiers eurent pris leurs fauteuils respectifs, M. l'officier-installateur fit un assez long discours qui fut fort apprécié. Il débuta d'abord en félicitant les officiers élus, et en rappelant à chacun d'eux ses propres devoirs. De vous, leur dit-il, dépendra l'avenir de l'Union St-Joseph du Canada dans cette jolie ville de St-Boniface. M. Sauvé fit ensuite un exposé des affaires de la Société, et sut prouver que l'Union St-Joseph du Canada peut rivaliser avantageusement avec n'importe quelle société soeur. Il parla de la dernière Convention fédérale, en disant que s'il y a eu quelque modification dans les différentes échelles de taux, ce ne fut que pour le bien-être de la Société et de ses membres.

M. Sauvé termina son discours en exhortant les Canadiens-français à encourager leurs sociétés nationales, car en ce faisant, dit-il, vous travaillerez et pour votre langue, et pour votre foi, sans compter les bénéfices pécuniaires que vous en pourrez retirer.

En l'absence de Mgr Dugas, qui

ne put se rendre à l'installation, l'officier-installateur appela le président élu, M. Gagnon, à dire quelques mots. C'est ce que fit celui-ci avec beaucoup de bonne grâce. Il dit d'abord énormément de bien de l'Union St-Joseph du Canada, laquelle, ajoute-t-il, offre autant d'avantages, et même plus, que les sociétés déjà établies chez nous. M. Gagnon dit qu'il fait partie de plusieurs sociétés, et qu'il n'en trouve pas de meilleure que l'Union St-Joseph du Canada.

Plusieurs autres orateurs parlèrent ensuite brièvement entre autres MM. Benoit, Dusseault et Leclerc.

L'on termina cette mémorable fête en chantant "Dieu sauve le Roi", "O Canada" et "Vive l'Union St-Joseph du Canada"

ST-JEROME

Dimanche, le 26 novembre, le conseil de St-Jérôme de l'Union St-Joseph du Canada a tenu sa première assemblée mensuelle dans la salle de M. Charles Lorrain.

Une trentaine de membres étaient présents, et plus de cent citoyens avaient répondu à l'appel de l'organisateur J.-B. Friset, démontrant, par leur présence, que les citoyens de St-Jérôme aiment la mutualité.

Après la prière d'usage, le 1er vice président, M. Filion, prit place au fauteuil présidentiel, remplaçant le président, M. le notaire Léonard, appelé ailleurs pour ses affaires. Tous les officiers étaient présents, et cette première assemblée, très enthousiaste, est d'un bon augure pour la prospérité du conseil local de St-Jérôme.

L'ordre du jour épuisé, M. le président fit un joli discours sur la mutualité et ses avantages.

Il fut suivi par M. E. Beauchemin, receveur, qui expliqua, dans leurs moindres détails, les règlements de la Société, et fut très bien compris de tous.

M. l'avocat Marchand, M. le notaire Sigouin et M. Savard adressèrent ensuite la parole, et tous trois furent religieusement écoutés.

Bref, ce fut un succès, et en sortant de nombreux assistants se sont promis de s'enrôler sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada.

Nous devons des remerciements à M. le curé Ladurantaye pour avoir, par ses annonces aux messes, contribué au succès de cette belle réunion. M. le curé est un fervent adepte des sociétés mutuelles, et surtout de l'Union St-Joseph du Canada.

VIAUVILLE

Le conseil local de Viauvilla a

adopté les résolutions suivantes :

Proposé par E. L. DuPlessis, secondé par tous les membres :

Qu'un vote de remerciements soit adressé au Dr J. F. A. Gatien, pour son dévouement envers la Société, ainsi que pour les bons conseils qu'il a donnés aux membres lors de la dernière assemblée ;

Qu'une note spéciale soit insérée dans le journal "Le Prévoyant", encourageant les membres de ce conseil à assister plus régulièrement aux assemblées.

E. L. DUPLESSIS,
secrétaire.

CONSEIL STE-FAMILLE D'OTTAWA.

A une assemblée régulière du Conseil Ste-Famille de l'Union St-Joseph du Canada, tenue dans leur salle, à Ottawa-Est, le 22 novembre, il fut résolu et adopté à l'unanimité que la déclaration de M. Foy, procureur général de la province d'Ontario, contre l'enseignement du français dans les écoles d'Ontario, est injuste, arbitraire et montre la plus grande étroitesse d'esprit possible ; qu'elle est indigne d'un catholique et d'un membre du cabinet provincial.

C'est le temps plus que jamais d'être unis sur le terrain de la défense de la langue française et de protester fortement contre ce fanatisme. En avant pour le français !

NOTES.

Le conseil des Eboulements de l'Union St-Joseph du Canada a souscrit \$5.00 au Congrès de la Langue française. Très bien.

Nous apprenons avec plaisir que M. C. S. O. Boudreau a été élu, dimanche le 3 décembre, Président général de la Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa.

AVIS

Au sujet des bénéfices de décès d'épouses.

Pour avoir droit aux bénéfices de décès d'épouses, les membres admis après le 4 octobre 1906 doivent fournir un examen médical de leur épouse sur la formule No 103, en usage à cet effet. Autrement, ils ne peuvent avoir droit aux bénéfices de décès d'épouse. Ces bénéfices, loin de constituer une condition essentielle d'une police, ne sont accordées qu'aux membres qui, lors de leur admission ou plus tard, produisent un examen médical satisfaisant au sujet de la santé de leur femme.

Caisse de bénéfices en maladie

(Echelle applicable aux nouveaux membres admis après le 1er septembre 1911. Cette échelle sera aussi, le 1er septembre 1912, applicable aux anciens membres, d'après l'âge auquel ils ont été admis dans la Société.)

AGE	Contribution mensuelle (Classe ordinaire)	CONDITIONS ET AVANTAGES
	cts	
16	30	
17	31	
18	32	
19	33	
20	34	
21	35	
22	36	
23	37	
24	38	
25	39	
26	40	
27	41	
28	42	
29	43	
30	44	
31	45	
32	46	
33	47	
34	48	
35	49	
36	50	
37	51	
38	52	
39	53	
40	54	
41	55	
42	56	
43	57	
44	58	
45	59	
46	60	
47	61	
48	63	
49	65	
		Condition : Pour appartenir à cette caisse, il faut être admis d'abord dans la caisse d'assurance.
		Bénéfices : <i>En maladie :</i> \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. <i>Au décès d'épouse :</i> \$75.00 si elle a subi l'inspection médicale requise.
		IMPORTANT: A partir du 15 sept. 1912, cette échelle de contribution à la caisse des bénéfices en maladie s'appliquera aux anciens membres, d'après l'âge de leur admission dans la société. Exemple: Si un membre a été admis en 1905, à l'âge de 25 ans, il a payé, depuis, 50c pour bénéfices en maladie, mais ne paiera, après sept. 1912, que 30c pour les mêmes bénéfices.

Où nous faisons affaire.

Ontario.
Québec.
Nouveau-Brunswick.
Manitoba.
Saskatchewan.
Alberta.
Colombie Anglaise.
Michigan.
Rhode-Island.

Avis aux membres.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement ; il lui faut aussi les numéros des polices.